

**ASSOCIATION LES PUIITS DU DESERT**  
**COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2020**

<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>ACTIF</b>	31/12/2020			31/12/2019
	BRUT	AMORT.	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau	11.119	4.539	6.580	5.877
<b>TOTAL I</b>	<b>11.119</b>	<b>4.539</b>	<b>6.580</b>	<b>5.877</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances d'exploitation				
Sur subventions d'exploitation	313.798		313.798	276.903
Sur contributions financières d'autres organismes	30.000		30.000	5.000
Autres créances				5.000
Disponibilités	143.827		143.827	81.713
<b>TOTAL II</b>	<b>487.625</b>		<b>487.625</b>	<b>368.616</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I et II)</b>			<b>494.205</b>	<b>374.493</b>
<b>PASSIF (avant répartition)</b>				
			<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
Report à nouveau			31.465	19.294
Excédent			5.373	12.171
<b>SITUATION NETTE</b>			<b>36.838</b>	<b>31.465</b>
<b>TOTAL I</b>			<b>36.838</b>	<b>31.465</b>
<b>FONDS DEDIES</b>				
Sur subventions d'exploitation			300.363	309.173
Sur contributions financières d'autres organismes			140.448	
<b>TOTAL II</b>			<b>440.811</b>	<b>309.173</b>
<b>DETTES</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3.876	14.628
Dettes fiscales et sociales			12.680	14.059
Autres dettes				168
Produits constatés d'avance				5.000
<b>TOTAL III</b>			<b>16.556</b>	<b>33.855</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS ASSOCIATIFS (I à III)</b>			<b>494.205</b>	<b>374.493</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2020

	31/12/2020 12 MOIS	31/12/2019 12 MOIS
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	3.480	1.700
Produits de tiers financeurs		
Subventions d'exploitation	484.795	423.900
Ressources liées à la générosité du public	10.808	4.555
Contributions financières d'autres organismes	433.045	325.520
Utilisations des fonds dédiés	309.173	146.014
<b>TOTAL I</b>	<b>1.241.301</b>	<b>901.689</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Missions sociales	699.558	459.257
Salaires et traitements	40.811	40.594
Charges sociales	13.084	15.556
Dotations aux amortissements	2.100	1.126
Reports en fonds dédiés	440.811	209.173
Autres charges	39.564	163.812
<b>TOTAL II</b>	<b>1.235.928</b>	<b>889.518</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>5.373</b>	<b>12.171</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>5.373</b>	<b>12.171</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### EXERCICE DE DOUZE MOIS CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Les comptes annuels comprennent le bilan et le compte de résultat ci-avant ainsi que l'annexe qui se divise en quatre parties :

- 1 - Objet social, nature et périmètre des missions sociales, moyens mis en œuvre
- 2 - Règles et méthodes comptables
- 3 - Informations relatives au bilan et au compte de résultat
- 4 - Compte de résultat par origine et destination

#### 1 – OBJET SOCIAL / NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES / MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association Les Puits du Désert (LPDD) a pour objet l'accès à l'eau par la construction de puits, la diminution de la mortalité infantile par l'accès à l'eau potable, l'accès à la scolarisation par la construction d'écoles et le parrainage d'élèves et d'étudiants, l'accès aux soins de santé de base, l'autonomisation des femmes par la mise en place de coopératives maraîchères et enfin le soutien alimentaire d'urgence.

Son périmètre d'action est situé d'une part, au nord d'Agadez, le massif de l'Air avec la vallée de Tidène, avec des activités en zones semi-sédentaires à plus de 100 kms au nord d'Agadez et d'autre part, au sud d'Agadez dans une zone pastorale, à la limite avec la région de Zinder, avec des activités à plus de 280 kms au sud d'Agadez, zone désertique du Tardès.

LPDD a pour mission de représenter et de promouvoir les projets (recherche de fonds et de partenaires, communication et plaidoyer), de participer à la sélection et à la validation des projets, d'assurer la supervision et la coordination de l'ensemble des activités et de garantir la bonne utilisation et l'affectation des fonds.

Au Niger, la coordination et le contrôle des travaux de construction/réhabilitation des puits, des écoles, des coopératives et des dispensaires sont effectués par l'ONGT Tidène (ONGT), partenaire de l'association. Le financement du fonctionnement de ONGT est assuré par LPDD soit en direct, soit dans l'enveloppe des projets.

ONGT a pour mission de recueillir les demandes des populations, les valider, les justifier et les transmettre à LPDD, d'effectuer les démarches locales, d'assurer la coordination de tous les acteurs impliqués et de suivre la mise en œuvre des activités liées aux projets.

L'effectif de LPDD au 31 décembre 2020 est composé de la présidente, du trésorier et d'une chargée de mission, ainsi qu'un comité directeur de quatorze membres. La présidente, le trésorier et les membres du comité directeur ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions. La chargée de mission est la seule salariée et est en charge de l'élaboration des dossiers de demande de subventions et de contributions financières des entreprises et fondations et des dossiers techniques de suivi des réalisations. Elle assure également avec la présidente des visites sur place pour se rendre compte des réalisations et rencontrer les autorités locales.

## 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis, dans le respect du principe de prudence, suivant les règles définies par le plan comptable général, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice d'une durée de douze mois recouvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

### 2.0 - Application du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce nouveau règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cependant, LPDD a décidé de l'appliquer par anticipation pour la clôture de l'exercice 2019. En conséquence, les montants relatifs à l'exercice précédent sont conformes à ce nouveau règlement.

### 2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue : matériel de bureau : 5 ans

### 2.2 – Subventions d'exploitation et contributions financières

Les subventions d'exploitation et les contributions financières sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits d'exploitation.

Les subventions d'exploitation et les contributions financières avec contrepartie, c'est-à-dire celles destinées à un projet défini à raison d'une stipulation du(es) tiers financeur(s) inscrites, au cours de l'exercice, au compte de résultat, et non utilisées en totalité, donnent lieu :

- soit à la comptabilisation d'une charge, sous la rubrique « Reports en fonds dédiés », et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés », d'un montant égal à l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur.
- soit à la constatation d'un excédent, directement traduit dans le résultat de l'exercice.

Cette distinction s'apprécie en fonction des engagements restant ou non à réaliser pour chaque subvention et contribution financière avec contrepartie.

## 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 3.1 – Immobilisations corporelles

Il s'agit d'ordinateurs, d'une photocopieuse et de divers matériels de bureau.

### 3.2 – Créances d'exploitation

Il s'agit des subventions d'exploitation et des contributions financières d'autres organismes restant à encaisser de celles enregistrées en produits d'exploitation à la signature de la convention d'octroi.

	2020	2019
<b>Subventions d'exploitation</b>		
Agence Française de Développement (AFD) – Sécurité & Développement Phase 3	177.500	
Agence de l'eau, Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC)/Eaux de la Veauce (EDLV)	52.500	147.000
AERMC	24.982	69.948
Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP)	29.978	59.955
Agence de l'Eau Artois-Picardie	11.993	
Haut de France	16.845	
	<b>313.798</b>	<b>276.903</b>
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>		
Fonds Denibam		5.000
Fondation SUEZ	30.000	
	<b>30.000</b>	<b>5.000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>343.798</b>	<b>281.903</b>

### 3.3 – Disponibilités

	2020	2019
Banque Populaire des Alpes	142.193	54.152
Banque Populaire des Alpes – AFD		388
Banque Populaire des Alpes – MDS	27	3.604
Banque Populaire des Alpes – Occitanie	9	22.096
Banque Populaire des Alpes – Livret A	541	538
Caisse	1.057	935
<b>TOTAL</b>	<b>143.827</b>	<b>81.713</b>

### 3.4 – Fonds dédiés

Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	31/12/19	Reports	Utilisations	31/12/20
<b>Sur subventions d'exploitation</b>				
Projet AERMC/EDLV	126.198		126.198	
Projet Sécurité & Développement Phase 3 – AFD/AERMC	182.975	296.363	182.975	296.363
Projet Haut de France et Agence de l'Eau Artois-Picardie		4.000		4.000
	<b>309.173</b>	<b>300.363</b>	<b>309.173</b>	<b>300.363</b>
<b>Sur contributions financières d'autres organismes</b>				
Projet Sécurité & Développement Phase 3 – Fondation SUEZ		88.524		88.524
Projet Programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau (AERMC/ MAMP / Marseille Métropole)		38.224		38.224
Projet Coopératives Femmes		9.700		9.700
Projet BEL		4.000		4.000
		<b>140.448</b>		<b>140.448</b>
<b>TOTAL</b>	<b>309.173</b>	<b>440.811</b>	<b>309.173</b>	<b>440.811</b>

### 3.5 – Subventions d'exploitation

	2020	2019
Agence Française de Développement (AFD)	355.000	
Toulouse Métropole	20.000	
Agence de l'Eau Artois-Picardie	23.985	
Haut de France	80.810	
Commune de Saint-Médard-en-Jalles	5.000	5.000
Commune de Meudon		5.000
Métropole Aix Marseille Provence (MAMP)		99.925
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)		312.475
Fondation Caisse des Dépôts et Consignations		1.500
<b>TOTAL</b>	<b>484.795</b>	<b>423.900</b>

### 3.6 – Ressources liées à la générosité du public

Les produits liés à la générosité du public correspondent à la collecte sur internet via le site Les Puits du Désert.

### 3.7 – Contributions financières d'autres organismes

Les contributions financières d'autres organismes avec contrepartie sont des dons de fondations, d'entreprises et de particuliers destinés à un projet défini à raison d'une stipulation de ces tiers financeurs. Les contributions financières sans contrepartie sont les autres.

	2020	2019
<b>Contributions financières avec contrepartie</b>		
Entreprises	54.000	15.000
Fondations	309.500	91.766
Particuliers	17.215	15.714
<b>Sous-total</b>	<b>380.715</b>	<b>122.480</b>
<b>Contributions financières sans contrepartie</b>		
Manifestations	460	125.294
Entreprises	23.000	10.000
Fondations	5.000	47.000
Particuliers	23.870	20.746
<b>Sous-total</b>	<b>52.330</b>	<b>203.040</b>
<b>TOTAL</b>	<b>433.045</b>	<b>325.520</b>

### 3.8 – Missions sociales

Les missions sociales réalisées en France correspondent au parrainage de sept étudiants réalisant leurs études supérieures en France.

Les missions sociales réalisées en France et au Niger se détaillent comme suit :

	2020	2019
Projet Sécurité & Développement (20 puits maraîchers, 5 puits villageois, etc.) – Phase 2		60.583
Projet Sécurité & Développement (22 puits maraîchers, 5 puits villageois, etc.) – Phase 3	279.063	8.250
Projet AEAG (8 puits communautaires)		62.811
Projet Haut de France / Agence de l'eau Artois-Picardie / EDF (case de santé, puits solaire, électrification, etc.)	97.292	0
Projet AERMC/ Eaux de la Veauce / ORANO (13 puits communautaires)	121.825	180.487
Projet Toulouse Métropole (1 puits villageois)	12.000	0
Projet Programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau (7 puits pastoraux, formations hygiène, analyse de l'eau, etc.)	26.776	
Projet Coopératives pour les femmes (moulins à grains, charrettes, etc.)	5.300	15.000
Projet Tambara (maison pour les femmes)	5.000	
Autres puits et coûts associés		10.000
Frais de fonctionnement ONGT	38.156	42.218
Ecoles et soutiens scolaires (construction et fonctionnement écoles, parrainages d'étudiants, etc.)	102.225	68.077
Soutiens alimentaires	3.461	5.120
Soutiens médicaux (cases de santé, consultations, etc.)	8.460	3.711
Soutiens inondations		3.000
<b>TOTAL</b>	<b>699.558</b>	<b>459.257</b>

### 3.9 – Autres charges

	2020	2019
Frais d'organisation de manifestations	5.912	69.088
Services bancaires et assimilés	1.018	621
Charges diverses de gestion courante	18.865	25.825
Frais de déplacement	8.898	64.408
Frais de télécommunication	4.871	3.870
<b>TOTAL</b>	<b>39.564</b>	<b>163.812</b>

#### 4 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous section qui comporte un compte de résultat par origine et destination, un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Le décret 2019-504 du 22 mai 2019 fixant le montant des seuils de la déclaration préalable et d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources collectées par les organismes faisant appel public à la générosité auprès du public qui n'est pas restreint à un cercle de personnes caractérisé par des liens existants, est fixé par référence au seuil déterminant les obligations comptables de certaines associations prévu à l'article D. 612-5 du code de commerce, soit 153 000 euros.

L'interprétation de ce texte par LPDD est que l'obligation de la déclaration préalable et d'établissement du compte d'emploi des ressources n'est applicable que si le montant des appels à la générosité du public, c'est-à-dire les appels au niveau national, dépassent le seuil de 153.000 euros. Le montant des produits liés à la générosité du public ne représentant que 10.808 euros en 2020 et 4.555 euros en 2019 correspondant aux dons en ligne via le site internet, cette obligation de déclaration préalable et d'établissement du compte d'emploi des ressources ne s'applique pas à LPDD. Par contre, LPDD doit inclure dans son annexe le compte de résultat par origine et destination.

#### COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
1 – PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Dons manuels en ligne	10.808	4.555
2 – PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Contributions financières avec contrepartie	380.715	122.480
2.2 Contributions financières sans contrepartie	55.810	204.740
3 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	484.795	423.900
3 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	309.173	146.014
<b>TOTAL</b>	<b>1.241.301</b>	<b>901.689</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
1 – MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France	41.857	28.435
1.2 Réalisées au Niger	684.649	479.226
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1.078	1.123
2.2 Frais de recherche des contributions financières	30.164	134.871
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	35.270	35.565
4 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2.100	1.126
6 – REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	440.811	209.173
<b>TOTAL</b>	<b>1.235.928</b>	<b>889.518</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>5.373</b>	<b>12.171</b>

B – Contributions volontaires en nature		
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	63.000	66.000
Prestations en nature	15.000	1.500
Dons en nature	29.500	39.000
<b>TOTAL</b>	<b>107.500</b>	<b>106.500</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	6.300	6.300
Réalisées au Niger	72.700	36.200
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	15.300	49.300
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	13.200	14.700
<b>TOTAL</b>	<b>107.500</b>	<b>106.500</b>

**LES PUIITS DU DESERT**

Comptes annuels au 31/12/2020

Le compte de résultat par origine et destination a été constitué à partir du compte de résultat. Les informations qui suivent précisent ses modalités de constitution.

<b>PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION</b>		
<b>Rubrique du Compte de résultat par origine et destination</b>	<b>Définition</b>	<b>Application en 2020</b>
<b>Produits liés à la générosité du public</b>		
Dons manuels en ligne	Des produits sont liés à la générosité du public lorsqu'une association sollicite des dons manuels au niveau national.	Les seuls dons de LPDD au niveau national sont les dons collectés en ligne via le site internet.
<b>Produits non liés à la générosité du public</b>		
Contributions financières avec contrepartie	Les contributions financières avec contrepartie sont celles destinées à un projet défini à raison d'une stipulation du(es) tiers financeur(s).	Sont compris dans cette rubrique les dons des entreprises et fondations pour lesquels une convention a été signée pour la construction de puits, d'écoles, de coopératives, etc. Sont également inclus dans cette rubrique les dons des particuliers pour la scolarité.
Contributions financières sans contrepartie	Les contributions financières sans contrepartie sont celles qui ne sont pas destinées à un projet défini à raison d'une stipulation du(es) tiers financeur(s).	Sont compris dans cette rubrique des dons d'entreprises, de fondations et de particuliers, ainsi que les cotisations, autres que ceux mentionnés ci-dessus.
Subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation dédiées d'origine publique obtenues des organismes internationaux, de l'Union Européenne, de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics.	Il s'agit des subventions décrites dans la note 3-5 ci-avant.
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	Subventions d'exploitation ainsi que les contributions financières avec contrepartie inscrites, au cours de l'exercice précédent, au compte de résultat, et utilisées en totalité au cours de l'exercice.	Il s'agit des utilisations de fonds dédiés décrites dans la note 3-4 ci-avant.
<b>Missions sociales</b>		
Réalisées en France	Soutiens scolaires à des étudiants nigériens qui réalisent leurs études en France.	Il s'agit du financement des études réalisées en France par sept étudiants nigériens.
Réalisées à l'étranger	Missions réalisées dans le cadre de l'objet social de l'association et décrites ci-avant au Titre I - Objet social/Nature et périmètre des missions sociales/Moyens mis en oeuvre	Il s'agit du coût des puits, du maraîchage, de la formation à l'hygiène et des coopératives agricoles, ainsi que de la construction d'écoles « en dur ». Il s'agit également du coût des soutiens scolaires, alimentaires et médicaux. Ces missions sont détaillées dans la note 3.8 ci-avant. Outre le coût direct de ces missions sociales, cette rubrique inclut une allocation de charges correspondant au travail de suivi des projets, visites sur place et rapports techniques de réalisation (50% des frais de personnel de la chargée de mission, les frais de déplacement au Niger et des nigériens en France).
<b>Frais de recherche de fonds</b>		
Frais d'appel à la générosité du public	Frais liés à la gestion du site internet.	Allocation de 2% des frais de personnel de la chargée de mission liés à la gestion du site internet LPDD.
Frais de recherche des contributions financières	Frais liés à l'organisation de manifestations permettant de collecter des fonds et allocation des frais de personnel et de déplacement engagés pour la promotion de l'association et la collecte des fonds.	Il s'agit d'une allocation de 45% des frais de personnel de la chargée de mission. Cette allocation correspond au temps passé pour le montage des dossiers de demande de subventions d'exploitation et de fonds privés.

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		
Rubrique du Compte de résultat par origine et destination	Définition	Application en 2020
<b>Frais de fonctionnement</b>	Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités de gouvernance, de comptabilité et gestion financière, des moyens généraux et de l'informatique.	Il s'agit des frais divers de gestion courante notamment l'édition du bulletin biannuel, des frais de déplacement et des frais de télécommunication, plus une allocation de 3% des frais de personnel et de 10% des frais de déplacement.
<b>Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	Subventions d'exploitation ainsi que les contributions financières avec contrepartie inscrits, au cours de l'exercice précédent au compte de résultat et utilisées au cours de l'exercice.	Il s'agit des reports en fonds dédiés décrits dans la note 3-4 ci-avant.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Rubrique du Compte de résultat par origine et destination	Définition	Application en 2020
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>		
Bénévolat	Le bénévolat est l'action d'une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial.	La valorisation du bénévolat a été réalisée sur la base d'une estimation de 1.400 heures pour la présidente, 400 heures pour le trésorier et 300 heures pour des membres du comité directeur, heures valorisées à un taux horaire forfaitaire de 30 euros, soit 63.000 euros.
Prestations en nature	Contributions volontaires en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services).	Frais de transport d'un container à destination de Niamey contenant les dons en nature ci-après.
Dons en nature	Contributions volontaires en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état)	200 anoraks offerts par l'ESF du Grand-Bornand et des fournitures scolaires offertes par la société Expertime. En plus, 100 caisses de 6 bouteilles de vin rosé offertes par le domaine Bertaud Bélieu.
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>		
<b>Contributions volontaires aux missions sociales</b>		
Réalisées en France	Bénévolat relatif aux missions sociales réalisées pour la gestion de la scolarité des étudiants en France.	15% du temps de la présidente.
Réalisées au Niger	Bénévolat relatif aux missions sociales réalisées au Niger, incluant le temps des déplacements sur place.	55% du temps de la présidente, 20% du trésorier, 30% du temps des membres du comité directeur.
<b>Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>	Bénévolat relatif aux contacts avec les parties prenantes et le montage des dossiers de demande de fonds.	20% du temps de la présidente, 20% du temps du trésorier, ainsi que 50% du temps des membres du comité directeur.
<b>Contributions volontaires au fonctionnement</b>	Bénévolat relatif à la gestion sociale et financière de l'association	10% du temps de la présidente, 60% du temps du trésorier, ainsi que 20% du temps des membres du comité directeur.

## 5 - Evénements postérieurs

Les événements concernant l'épidémie du coronavirus ont affecté l'économie européenne en 2020. A ce stade, il est difficile de mesurer l'impact de ces événements sur la performance de l'association et la valorisation de ses actifs. Ces risques feront l'objet d'un suivi au regard de l'évolution de la situation tout au long de l'année 2021. Aucun impact n'est à mentionner sur les comptes au 31 décembre 2020.